

CRITÉRIUM DES JEUNES DÉPARTEMENTAL

CI - JOINT : LE RÈGLEMENT

**RAPPEL : LES ENGAGEMENTS SE FONT
UNIQUEMENT SUR SPID,**

Rubrique : "Sportifs / Engagements / Critérium des Jeunes du 93"

DATE : DIMANCHE 12 JANVIER 2025

LIEU : NOISY LE GRAND

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

CRITÉRIUM DES JEUNES DÉPARTEMENTAL

(Surlignés en jaune la nouvelle réglementation 2024 / 2025)

Coefficient Épreuve : 0,75

Article 1 : Définition

Le Critérium Départemental des Jeunes est une épreuve **INDIVIDUELLE et par EQUIPE**, il est qualificatif pour l'échelon Régional.

Article 2 : Participation

Chaque club peut engager dans chaque catégorie (Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins Garçons et Filles) autant de joueurs et joueuses qu'il le désire.

Article 3 : Classement des équipes

Le classement de chaque club sera calculé sur 20 joueurs (ses) dans les dix catégories. Si une ou plusieurs catégories ne sont pas représentées, le classement sera calculé sur 20 participants, moins x joueurs (ses) par catégories non représentées. (Exemple : un club a deux catégories non représentées, le classement sera calculé sur 16 joueurs (ses)). Il sera pris en compte pour chaque club la place des meilleurs par catégories représentées, avec au maximum trois joueurs marquant des points par catégorie représentée.

Pour le calcul du classement, ne seront pris en compte que **deux joueurs mutés**.

- Barème** :
- 10 catégories représentées : 20 joueurs marquent des points
 - 9 catégories représentées : 18 joueurs marquent des points
 - 8 catégories représentées : 16 joueurs marquent des points
 - 7 catégories représentées : 14 joueurs marquent des points
 - 6 catégories représentées : 12 joueurs marquent des points
 - 5 catégories représentées : 10 joueurs marquent des points
 - 4 catégories représentées : 8 joueurs marquent des points
 - 3 catégories représentées : 6 joueurs marquent des points
 - 2 catégories représentées : 4 joueurs marquent des points
 - 1 catégorie représentée : 2 joueurs marquent des points

Article 4 : Conditions

Tout joueur (ou joueuse) doit être titulaire d'une licence compétition à la F.F.T.T. au titre de l'Association qu'il représente et être en règle avec la certification médicale. Toutefois, il sera toléré des inscriptions de licenciés loisirs. Dans ce cas, la ou les licences seront transformées en licences compétitions.

Licenciation :

Tous les joueurs participant au Critérium des Jeunes doivent être licenciés FFFT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFFT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition », datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1^{ère} phase au cours de la 2^{ème} phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Article 5 : Sélections pour le classement général par club

Un joueur ou joueuse absent(e) par suite d'une sélection nationale marquera les points du 2^{ème} de sa catégorie sous réserve d'un justificatif fourni au plus tard le jour de l'épreuve.

Article 6 : Déroulement sportif

Dans chacune des catégories, les joueurs et joueuses sont réparti(e)s, d'après **le classement (Points-Licence) de la 2^{ème} phase de la Saison 2024 / 2025**, dans des poules de 3 participant(e)s.

Dans chacune des poules, tous les participant(e)s se rencontrent et sont classés de 1 à 3 avec 2 qualifié(e)s par poule. Pour les besoins de la compétition des poules de "x" joueurs(euses) pourront être constituées avec 2 qualifiés (es) par poule. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'un même club ne peuvent pas se rencontrer en poules. Dans le cas où deux ou plusieurs joueurs (euses) d'un même club figureraient dans la même poule, ils devront se rencontrer le plus tôt possible.

En poule, chaque victoire rapportera 2 points, une défaite 1 point, en cas de refus de jouer ou d'abandon, 0 point.

Modalités de classement des joueurs dans une poule

1) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

2) Lorsque deux participant(e)s terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposé(e)s.

3) Lorsque plus de deux participant(s) terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si l'égalité persiste le quotient des points gagnés par les points perdus.

4) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex aequo peuvent être classés séparément, un nouveau classement des participant(e)s encore à égalité est effectué en ne prenant en considération que les seuls résultats des parties les ayant opposés entre eux, et en les départageant suivant le processus des paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

- 5) En cas d'égalité persistante, il sera procédé à un tirage au sort entre les joueurs concernés.
 6) En cas d'abandon d'un joueur avant ou au cours d'une partie, le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé. Il ne peut plus disputer d'autres parties

A l'issue des poules, les participant(e)s seront placés dans un Tableau à Elimination Directe par la méthode dite "du tirage au sort international", à savoir :

- le premier de la poule 1 au n° 1 et le premier de la poule 2 au N° 2,
 - les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux N° 3 à 4,
 - les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux N° 5 à 8,
 - les premiers des poules 9 à 16 par tirage au sort intégral aux N° 9 à 16, etc...
 - les deuxièmes de chaque poule seront placés par tirage au sort intégral, dans le demi-tableau opposé de leurs premiers respectifs, sans distinction d'appartenance entre deux joueurs d'une même association.
- Le tableau se déroule ensuite par élimination directe jusqu'à la finale ; la 3^{ème} place est disputée.
 Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Si 5 joueurs ou moins sont présents dans une catégorie, une poule unique sera organisée. Pour l'intérêt sportif, le Juge-Arbitre pourra être amené à regrouper des catégories si le nombre d'engagé(e) est insuffisant.

Ordre des parties en poule :

- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	2-3

- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

Lors de cette compétition, l'organisateur fournira des balles en plastique blanche 3*. Les tenues blanches seront donc interdites.

Article 7 : Modalités

Les clubs devront fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis. Aucun engagement supplémentaire ne sera pris après la date de clôture.

Le remplacement des joueur(euse)s sur place peut se faire :

- uniquement dans la même catégorie,
- et à classement (points / licence) égal ou inférieur.

Dans la mesure du possible, en cas de forfait après la date limite d'inscription, veuillez prévenir le secrétariat du Comité le plus tôt possible.

RAPPEL : il sera autorisé un "Coach" par tranche de 6 joueurs de l'association.

Il sera envoyé après la clôture des engagements les horaires détaillés de l'épreuve. Les clubs devront s'y conformer. Aucune dérogation ne sera accordée.

Le pointage sera clos à l'heure précisée dans les horaires prévus pour chaque catégorie, l'épreuve débutera 30 minutes après la fin du pointage. Un joueur absent 15 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait. Il ne pourra pas disputer ses éventuelles parties restantes.

Article 8 : Droits d'engagement

Chaque club devra verser au Comité Départemental un droit d'engagement fixé chaque année par le Comité Directeur.

Article 9 : Juge-arbitrage

Cette compétition sera dirigée par un Juge-Arbitre et ses adjoints, désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Article 10 : Responsable de club

Chaque club devra fournir le nom du responsable représentant le club au moment de l'inscription de ses joueurs. Il sera le seul à pouvoir déposer d'éventuelles réclamations auprès du Juge-Arbitre Principal, ou Adjoint, de l'épreuve désignée. Celui-ci devra être obligatoirement licencié.

Article 11 : Décompte des points Challenge

Chaque équipe totalise des points en fonction des résultats individuels de ses joueurs et joueuses selon le tableau suivant :

Place Obtenue	Nombre de points
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	8
3 ^{ème}	7
4 ^{ème}	6
1/4 Finale	5
1/8 Finale	4
1/16 Finale	3
1/32 Finale	2
Éliminé(e) en poule	1

Dans chaque catégorie, les joueurs non qualifiés pour le tableau final à l'issue des poules marquent 1 point de moins que les participants au 1^{er} tour du tableau final (exemple : tableau avec 2 poules de 3 joueurs => Les 2 premiers de chaque poule sont en 1/2 finales, les 3^{èmes} de poule marqueront donc 5 points).

Article 12 : Départage d'équipes classées au même rang au Critérium Départemental des Jeunes

Les équipes seront classées en totalisant :

- les points marqués par chaque joueur et joueuse dans sa catégorie.

En cas d'égalité, le départage des équipes se fera dans l'ordre :

- au nombre de 1^{ère} place,
- au nombre total de présents,
- au nombre de Poussines et Poussins présents,
- au nombre de Benjamines et Benjamins présents,
- au nombre de Minimes (Garçons et Filles) présents et ainsi de suite...

Article 13 : Récompenses

Des Coupes et des Médailles récompenseront la meilleure équipe féminine et masculine ainsi que les 3 meilleurs joueurs et joueuses dans chaque catégorie lors de la cérémonie protocolaire.

Critérium des Jeunes : les 10 premiers clubs au Challenge Général.

Un trophée récompensera le club vainqueur du challenge général. Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante. Il restera définitivement acquis au club remportant le challenge général 2 années consécutives.

Article 14 : Qualification pour le Critérium des Jeunes Régional

Le nombre d'équipes qualifiées pour l'Échelon Régional est fixé chaque année en fonction des résultats de chaque Département l'année précédente au Niveau Régional.

Pour la saison 2024 / 2025, le nombre d'équipe qualifiée pour l'échelon Régional est de 2.

Dans le cas où une équipe du département se désisterait, elle serait remplacée par la suivante au classement et ce jusqu'à obtenir le nombre de qualifiées.

Les équipes qualifiées pour l'Épreuve Régionale devront se conformer au règlement régissant ce niveau.

Article 15 : Cartons disciplinaires

Cette épreuve est une compétition individuelle pour la réglementation des cartons disciplinaires.

Les cartons infligés pendant celle-ci seront cumulés avec les épreuves dites INDIVIDUELLES.

Un joueur ayant reçu un carton rouge juge-arbitre sera exclu immédiatement de l'épreuve.

Son éventuel résultat ne sera pas pris en compte dans le classement du challenge.

Article 16 : Responsable de la compétition

- La Commission Sportive Départementale de la Seine - Saint - Denis.

Article 17 : Dispositions diverses

- Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent-être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.

- Tout litige faisant suite à un cas non prévu au présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre et/ou la Commission Sportive Départementale.

- Tous les joueurs sont susceptibles d'arbitrer des rencontres si le juge-arbitre leur demande sous peine de sanctions sportives.

Le joueur appelé peut-être remplacé par un autre joueur ou un accompagnateur licencié de son association. En cas de refus ou de non-remplacement, il fera perdre à son association 5 points par partie non arbitrée.

- Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.

- Tout joueur ou accompagnateur participant à cette compétition autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité de cette compétition (site internet, presse et médias divers).

Article 18 : Forfait

Une pénalité financière de 10€ sera notifiée au club pour toute absence non excusée, avec justificatif et par courrier dans les 5 jours qui suivent l'épreuve.

Article 19 : Challenge de la Commission Sportive (Addition des 3 Critériums)

Les points acquis par les Associations au cours du Critérium Départemental des Jeunes, seront cumulés avec ceux obtenus au Critérium Seniors et au Championnat de France individuel Vétérans pour l'obtention du Challenge de la Commission Sportive Départementale décerné tous les ans lors de l'Assemblée Générale.

- **Délégué du CD93TT** : Didier BRASA

- **Juge - Arbitre Principal** : Pascal PUTIGNY

- **Spiddeur** : Anthony GUILLO

- **Juges - Arbitres** : Cyrille GOULET, Catherine MASSELOT-REDOLFI, Gilles REDOLFI et Michel THIERY.

- **Responsables des travées** : Christiane DEMAILLAT et des responsables et bénévoles de nos clubs du 93

- **Micro** : Cyrille GOULET et Catherine MASSELOT-REDOLFI

- **Pointages** : Didier BRASA et Ahmed ZEGLI

Date de la Dernière Modification : 12 / 12 / 2024